Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale ACP-UE
Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation ACP-EU
CTA

Forum Union européenne-Afrique sur le coton

Synthèse

Paris, 5 et 6 juillet 2004

Forum Union européenne-Afrique sur le coton

Paris, 5 et 6 juillet 2004

Synthèse

Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) a été créé en 1983 dans le cadre de la Convention de Lomé entre les États du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et les pays membres de l'Union européenne. Depuis 2000, le CTA exerce ses activités dans le cadre de l'Accord de Cotonou ACP-CE.

Le CTA a pour mission de développer et de fournir des services qui améliorent l'accès des pays ACP à l'information pour le développement agricole et rural, et de renforcer les capacités de ces pays à produire, acquérir, échanger et exploiter l'information dans ce domaine. Les programmes du CTA sont conçus pour : fournir un large éventail de produits et services d'information et mieux faire connaître les sources d'information pertinentes ; encourager l'utilisation combinée de canaux de communication adéquats et intensifier les contacts et les échanges d'information, entre les acteurs ACP en particulier ; renforcer la capacité ACP à produire et à gérer l'information agricole et à mettre en œuvre des stratégies de GIC, notamment en rapport avec la science et la technologie. Le travail du CTA tient compte de l'évolution des méthodologies et des questions transversales telles que le genre et le capital social.

CTA
Postbus 380, 6700 AJ Wageningen, Pays-Bas
Site Web : www.cta.int

Ce Forum a été organisé avec l'assistance d'un comité de pilotage composé de Son Excellence M. Hinvi, président du groupe de travail des ACP sur le coton, Henny Gerner (Commission européenne, DG Développement), Viwanou Gnassounou (Secrétariat ACP), Philippe Chedanne, Michel Pré et Matthias Lange (Ministère français des Affaires étrangères), Marjolein Geusebroek (Ministère néerlandais des Affaires étrangères, à la présidence de l'Union européenne) et Isolina Boto (CTA).

La synthèse a été réalisée pour le CTA par Bénédicte Hermelin (Gret), avec l'appui des organisateurs et sous la coordination du CTA.

Maquette : Hélène Gay.
Photo de couverture : Claude Dejoux (IRD).

ISBN :

Table des matières

Résultats du Forum : partenariat et plan d'action 5

Introduction 7

Objectifs du Forum et thèmes couverts 7

Place du coton dans les économies africaines 8

La genèse du Forum 10

Commerce international 12

Stratégies nationales dans le domaine du coton 18

Politiques et institutions relatives au coton 23

Innovations techniques, environnement et reconnaissance de la qualité 28

Gestion du risque et aspects financiers 31

Activités relatives à l'intégration de la chaîne 35

Soutien au secteur du coton 38

Annexes

Liste des sigles utilisés 43

Plan d'action pour la mise en œuvre du partenariat Union européenne-Afrique sur le coton 45

Résultats du Forum : partenariat et plan d'action

La crise du secteur coton, comme celle de nombreux produits de base agricoles, a été mise en lumière par les pays concernés dans les enceintes internationales, en particulier au sein de l'OMC. Les pays africains ne sont pas restés inactifs face à cette crise. L'Union européenne a proposé récemment deux plans d'action pour contribuer au redressement des filières de produits de base agricoles et notamment celles du coton. C'est dans ce contexte de partenariat renforcé que s'est inscrit le Forum UE-Afrique sur le coton.

Lors de ce Forum, l'Union européenne et l'Afrique se sont engagées dans un partenariat et la mise en œuvre d'un Plan d'action visant à faire face aux difficultés des filières coton africaines et par-là même à contribuer à la lutte contre la pauvreté. Ce plan d'action est annexé dans son intégralité à cette synthèse.

Pour les premières étapes de la mise en œuvre du plan, il convient entre autres de :

- élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales pour la consolidation du secteur, en les intégrant dans les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- renforcer et améliorer les politiques et les institutions liées à la filière ;
- stimuler et exploiter la coopération régionale ;
- s'attacher au développement et à la mise en œuvre de mécanismes d'atténuation de la volatilité des prix ;
- consolider la coordination entre les partenaires de coopération de l'Union européenne et les partenaires locaux ;
- coopérer à l'OMC pour hâter la recherche d'une solution au volet commercial de l'initiative.

turelle. C'est pourquoi la Commission européenne et les États membres proposent un partenariat stratégique, afin de permettre un développement à long terme de la filière, fondé sur de nouvelles approches et incluant l'ensemble des acteurs. Il importe donc que les pays africains définissent des stratégies aux niveaux national et régional, et que l'Union européenne identifie les moyens d'intervention et apporte son appui au secteur coton au travers d'une approche intégrée.

Le Groupe ACP dans son ensemble et les pays africains ont accueilli favorablement cette proposition européenne de partenariat. Sa mise en œuvre doit permettre d'apporter des réponses qui soient les plus proches possibles des besoins des populations africaines et des stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées par les États. L'agriculture joue un rôle prépondérant dans les économies des pays africains, qui dépendent bien souvent de l'exportation d'un seul produit de base, et sont donc soumis aux fluctuations et à la faiblesse de son prix de vente. Dans ce contexte, la crise, comme celle qui frappe le secteur du coton, affecte l'ensemble de l'économie et fragilise particulièrement les populations les plus pauvres.

Le secteur coton doit faire face à des défis spécifiques : concurrence générée par l'utilisation des fibres synthétiques, introduction des organismes génétiquement modifiés, accroissement de la capitalisation des filières, augmentation du taux de transformation au niveau local. Les réponses sont multiples, et passent par l'intégration de la chaîne de production, la diversification, la recherche de marchés de niche, des investissements permettant d'améliorer la productivité, un renforcement des institutions intervenant dans la filière. Le coton est un exemple très illustratif du lien commerce-développement. Le commerce est une condition nécessaire mais non suffisante pour assurer le développement et donc réduire la pauvreté dans les pays en développement. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales, la diversification du secteur, l'implication des acteurs sont des conditions importantes, que le partenariat proposé doit permettre d'aborder. L'Accord de Cotonou, entre l'UE et les pays ACP, vise à mettre en œuvre les complémentarités entre le commerce et le développement.

Commerce international

À l'instar de la plupart des matières premières, le prix du coton connaît une baisse tendancielle depuis les années 50, engendrée par les améliorations technologiques facteurs de gain de productivité (mécanisation, utilisation de pesticides et d'engrais, coton OGM), une augmentation des surfaces cultivées par l'apparition de nouvelles régions de production (Brésil, Turquie, Australie, Afrique de l'Ouest), le soutien à la production dans certains pays (États-Unis, UE, Chine par exemple), et enfin par la concurrence des fibres textiles synthétiques.

Pour permettre aux producteurs africains de faire face à la pression de la concurrence, il est nécessaire surtout de réduire, en vue d'une élimination totale, les soutiens publics ayant des effets distorsifs sur la production et sur le commerce. Ce dernier point est celui qui soulève le plus de controverse.

Dans le secteur du coton, les aides directes au revenu et le soutien des prix représentent environ 1 % des soutiens apportés à l'agriculture dans les pays de l'OCDE. Durant les trois dernières saisons de production, l'appui à la production cotonnière fourni par les États-Unis, l'Union européenne, la Chine et d'autres pays s'est élevé à 5,8 millions de dollars US en 2001-2002, et a été réduit à 3,4 millions de dollars en 2003-2004. Sans ces soutiens, la production mondiale serait tout de même suffisante pour satisfaire la demande ; mais sa localisation serait différente, passant des pays qui soutiennent leur production vers ceux qui ne le font pas. En effet, les coûts de production sont de l'ordre de 0,35 $US au Bénin, 0,45 $US au Pakistan, 0,50 $US au Brésil, 0,80 $US au États-Unis et plus d'un dollar dans l'Union européenne (*source Icac*).

De surcroît, la réduction de la production, nécessaire lorsque la demande se rétracte en cas de mauvaise conjoncture, serait répartie sur l'ensemble des pays, et pas seulement à la charge des pays qui laissent faire les lois du marché. La suppression des soutiens publics à la production de coton autoriserait les cotonniers africains à recueillir les fruits d'une croissance de leur production et à bénéficier de prix plus stables.

Cependant, les marchés d'autres matières premières, comme le café, connaissent aussi d'importantes fluctuations de prix. Or les pays développés n'étant pas producteurs, la responsabilité de ces fluctuations ne peut pas leur être imputée. Le lien entre soutiens agricoles des pays développés et le niveau des cours mondiaux doit donc être étudié soigneusement.

Réuni à Gaborone, le Conseil des ministres ACP a réaffirmé la nécessité d'examiner la question du coton à l'OMC de façon spécifique et urgente, position soutenue par le groupe des PMA. La position commune des Groupes Africain, ACP et PMA s'articule autour des trois points suivants :

- la suppression complète des soutiens à l'exportation dans un délai de trois ans ;
- l'élimination de l'ensemble du soutien interne dans un délai de quatre ans à partir du 1er janvier 2005 ;
- la création d'un fonds de soutien au secteur coton.

De son côté, l'Union européenne plaide à l'OMC pour la réduction des soutiens internes les plus distorsifs, l'élimination de toutes les formes de soutien à l'exportation et l'ouverture des marchés des pays développés au coton et aux produits transformés en provenance des PMA. Les pays africains non PMA et producteurs de coton, comme la Côte d'Ivoire ou le Cameroun, souhaitent aussi bénéficier de ce libre accès. À partir de début 2005, la fin de l'Accord multifibre et du régime des quotas d'importation bénéficiera à la Chine, et la compétitivité sur les marchés des pays développés va s'accroître. L'UE est favorable à une solution spécifique pour le secteur coton, incluant un calendrier et des disciplines spécifiques, dans le cadre des négociations agricoles de l'OMC.

Sur le marché du coton, l'Union européenne joue essentiellement un rôle d'acheteur : elle est importatrice nette de coton, principalement en provenance de l'Afrique de l'Ouest. En revanche, son niveau de production n'est que de 2,6 % de la production mondiale. Elle se trouve donc dans une position différente de celle des États-Unis, important producteur et exportateur. L'UE a déjà réformé son organisation commune du marché du coton, de façon à rendre les producteurs européens

plus réceptifs aux signaux du marché, pour qu'ils ne fondent plus leurs décisions sur les aides reçues. Les pays africains, pour leur part, jugent que l'UE pourrait aller plus loin en découplant complètement les soutiens, en évitant un transfert du soutien des boîtes oranges ou bleues vers la boîte verte et en accélérant la réforme.

Le Groupe spécial sur le coton (plainte du Brésil contre les soutiens internes des États-Unis) est un élément à prendre en compte. Il démontre que la voie de l'Organe de règlement des différends de l'OMC ne doit pas être oubliée, et les premiers résultats, qui tendent à montrer que les États-Unis n'ont pas respecté leurs engagements de l'Uruguay Round, sont importants.

Parmi les solutions à envisager, le développement de la transformation du coton est une piste importante, car les prix des produits transformés sont moins fluctuants. Cependant, il ne faut pas occulter que la rentabilité dans ce secteur est difficile à atteindre. Le développement de la transformation nécessite d'instaurer des partenariats à l'échelon régional et les futurs accords de partenariat économique (APE) UE-ACP, qui devraient permettre une meilleure fluidité du marché au niveau régional, donneront de la visibilité aux transformateurs locaux.

La recherche de solutions durables doit passer par la satisfaction d'intérêts communs ; l'appauvrissement des producteurs du Nord, notamment les cotonniers grecs, ne bénéficiera pas forcément aux producteurs du Sud.

Les étapes de la bataille du coton

Octobre 2001 : Le cours international du coton chute à un niveau historique, le plus bas depuis 1930.

Novembre 2001 : Les organisations de producteurs (OP) du Burkina Faso, du Bénin, du Mali, interpellent leurs gouvernements en adoptant une déclaration commune (l'Appel de Bobo) demandant « solennellement aux États-Unis et à l'UE de supprimer leurs subventions aux producteurs de coton ». Début 2002, elles sont rejointes par les OP du Cameroun et de Madagascar.

Février 2002 : Réunion des OP cotonnières à Dakar.

Mars 2002 : Rencontre organisée par la Boad à Lomé sur l'avenir de la filière coton.

Juin 2002 : La Conférence des ministres de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) organise une réunion à Abidjan sur le coton. La CMA/AOC se voit confier le mandat d'analyser l'impact des subventions sur le secteur coton.

Juin 2002 : Création de l'Association cotonnière africaine (Aca) qui regroupe les principales sociétés cotonnières de la sous-région.

Octobre 2002 : Le Brésil, associé à l'Argentine et l'Inde, engage une procédure devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC, contre les soutiens versés par les États-Unis à leur secteur coton. Les organisations de producteurs du Mali, du Sénégal, du Bénin et du Burkina Faso apportent leur soutien à cette action du Brésil. Le Bénin et le Tchad sont tierce partie dans cette action en début 2003. La CMA/AOC, l'UEMOA et la CEDEAO mènent des études sur l'impact des subventions au secteur coton.

Octobre 2002 : La session plénière au Caire du Comité international consultatif sur le coton (Icac) adopte une résolution en faveur d'une élimination à terme des mesures gouvernementales d'appui au secteur coton, au niveau global. Elle recommande aux membres d'intégrer cette position dans leurs stratégies de négociations à l'OMC.

.../...

Avril 2003 : Dépôt à l'OMC par le Burkina Faso, le Bénin, le Mali et le Tchad de « L'initiative sectorielle sur le coton ». Le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, vient en personne défendre l'initiative devant les instances de l'OMC en juin 2003.

15 mai 2003 : Le Conseil des ministres ACP apporte son soutien à cette initiative. Les pays les moins avancés font de même deux semaines plus tard.

16-18 juillet 2003 : L'initiative sectorielle est à l'ordre du jour du Comité sur l'agriculture de l'OMC. Elle reçoit le soutien d'un certain nombre de membres, comme la Norvège, le Pakistan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande. En revanche, les États-Unis ne s'expriment pas sur le sujet, et l'UE reste réservée sur l'approche strictement sectorielle.

31 juillet-1er août 2003 : Les pays ACP, réunis à Bruxelles pour préparer la Conférence ministérielle de Cancun, réaffirment leur soutien à l'initiative coton.

10-14 septembre 2003 : 5e Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun (Mexique). Dès la première journée, le coton est évoqué dans les déclarations, et est abordé en séance plénière le 10 septembre : le coton devient un point essentiel des négociations, et le directeur de l'OMC dirige en personne les discussions sur ce point. Cependant, les discussions n'avancent pas dans le sens souhaité par les pays africains, malgré un lobbying intense des OP et des ONG. Le 13 septembre, le projet de déclaration ministérielle renvoie la question coton à l'accès au marché des produits non agricoles, et suggère aux pays producteurs de diversifier leurs économies. Cette proposition est inacceptable pour les pays africains. Le 14 septembre, la Conférence se conclue sur un échec.

12 février 2004 : La Commission européenne publie sa communication relative à un plan d'action pour les matières premières agricoles, accompagné d'une proposition de partenariat UE-Afrique pour le développement du secteur du coton.

21-22 mars 2004 : 1re réunion des acteurs ACP de la filière coton à Cotonou qui demandent un traitement rapide de la question à l'OMC tout en proposant des actions pour le renforcement du secteur.

.../...

23-25 mars 2004 : Atelier régional de l'OMC à Cotonou, sur le coton, pour les pays africains.

22 avril 2004 : L'UE réforme sa politique cotonnière, en introduisant le découplage partiel dans le versement des aides directes aux producteurs.

3-6 mai 2004 : Les pays ACP réunis à Gaborone se prononcent en faveur du principe d'un partenariat Afrique-UE sur le Coton et demandent des ajustements pour sa mise en œuvre.

5-6 juillet 2004 : Tenue du Forum UE-Afrique sur le coton, qui adopte un plan d'action pour la mise en œuvre du partenariat.

1er août 2004 : Adoption à Genève par les membres de l'OMC d'un ensemble de mesures dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. L'importance de l'initiative sectorielle sur le coton est réaffirmée, et il est précisé que le sujet du coton « sera traité de manière ambitieuse, rapide et spécifique, dans le cadre des négociations sur l'agriculture ». La mise en place d'un sous-comité du coton, dans le cadre du Comité sur l'agriculture, est décidée. Il est établi le 19 novembre.

Stratégies nationales dans le domaine du coton

Dans de nombreux pays africains, le coton joue un rôle clé dans l'économie, car source de devises pour l'État et de revenu pour une partie importante des producteurs agricoles. Il est donc crucial de maintenir la contribution du secteur coton au développement économique et social, et de le renforcer pour réduire sa vulnérabilité.

En cela, une vision d'avenir du secteur est essentielle. Une stratégie nationale pour les matières premières, ici pour le coton, doit être comprise comme un outil de développement, proposant des perspectives à moyen terme sur lesquelles les opérateurs du secteur peuvent fonder leurs décisions. Celles-ci doivent être établies en lien avec les autres secteurs de l'économie, et en cohérence avec les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Les objectifs généraux des stratégies nationales sont l'amélioration de la compétitivité (comment s'adapter à une concurrence croissante, en termes de coût et de qualité), ainsi que la réduction de la vulnérabilité du secteur (résistance aux chocs de prix au niveau des producteurs et de l'ensemble de la filière), avec une adaptation aux spécificités nationales. Le coton africain doit faire face à des défis qui ne sont pas exclusivement lié aux soutiens versés aux producteurs des pays développés : la baisse tendancielle du prix, la qualité de la fibre sont aussi des enjeux importants. L'Afrique doit aussi répondre à des opportunités : innovations techniques (différenciation de la qualité), utilisation d'instruments de gestion du risque sur les prix, attraction d'investissements.

De nombreux bailleurs de fonds soutiennent les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, et feront de même pour le secteur coton s'il y a une vision stratégique du développement du secteur qui prenne en compte les expériences du passé, qui soit intégrée dans la SRP, et si les acteurs (publics et privés) ont été impliqués dans la préparation et soutiennent explicitement le développement du secteur coton.

Le cadre pour la formulation de la stratégie cotonnière du Burkina Faso

Au Burkina Faso, le dialogue entre l'organisation de producteurs et la compagnie cotonnière, l'implication du système bancaire permise par une saine gestion financière de la filière, la croissance de la production d'une fibre de qualité sont autant de points forts du secteur coton. Le mauvais état des pistes rurales, le coût élevé des intrants et le manque d'équipement, l'insuffisance de l'appui-conseil, la stagnation des rendements et le faible pourcentage de transformation des fibres localement en sont les points faibles. La dégradation des sols et de l'environnement, la baisse des prix et leur volatilité sont des menaces qui pèsent sur la filière mais l'amélioration de l'appareil de production, les innovations institutionnelles, la stabilité du cadre macro-économique et le partenariat constituent des opportunités importantes. Le cadre pour la stratégie cotonnière s'articule autour de quatre points :

– renforcer l'organisation des producteurs ;
– libéraliser en gardant les avantages des filières intégrées ;
– améliorer la productivité (conseil aux producteurs et crédit d'équipement) ;
– défendre les intérêts des producteurs au niveau international, en particulier à l'OMC.

La situation au Bénin

La filière coton du Bénin se caractérise par une filière privée assurant les fonctions de production, transformation et commercialisation, et une filière nationale intégrée caractérisée par un prix unique des intrants vendus aux producteurs agricoles et un prix unique d'achat du coton graine sur l'ensemble du territoire national. Malheureusement, le rejet des mécanismes inter- ... /...

professionnels par certains acteurs entraîne une concurrence exacerbée entre égreneurs, une baisse du remboursement des crédits et un surendettement des organisations paysannes, et la perte de confiance entre les acteurs, ce qui pousse l'ensemble de la filière dans une situation de crise. La stratégie cotonnière nationale s'appuierait sur :

- la promotion d'une production durable du coton (amélioration des itinéraires techniques) ;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité (formation des producteurs, maîtrise des coûts, amélioration de la qualité, transformation locale) ;
- le renforcement des capacités de gestion et d'intervention des organisations paysannes ;
- la prévention et la gestion des conflits au sein de l'interprofession ;
- l'encadrement réglementaire de la filière (élaboration d'un accord cadre, dialogue permanent, renforcement des capacités de l'administration) ;
- la mise en place d'un fonds de réserve et d'un système d'assurance pour les producteurs.

Les États Généraux du coton, lancés à partir de mi-juillet 2004, doivent permettre de valider ces propositions.

La réforme en Tanzanie

Le secteur coton tanzanien est confronté à la libéralisation en cours du secteur, qui a des implications institutionnelles et vise à renforcer la participation du secteur privé. En particulier, il est essentiel de bien définir les attributions spécifiques des secteurs public et privé, d'assurer que le mandat et les mécanismes financiers des Offices de commercialisation des produits (*Crop Marketing Boards*) prennent en compte ces rôles respectifs, ainsi que la participation et la responsabilité des parties prenantes dans les Offices.

.../...

Les différentes options de réforme des Offices sont les suivantes :

- financement public et recentrage du mandat sur une fonction de service public ;
- ou financement privé et mandat centré sur les services privés aux individus, les agences gouvernementales assurant les fonctions de service public ;
- ou financement conjoint public et privé et fourniture de services privés et de services publics par contractualisation.

La réforme de l'industrie cotonnière s'articule autour des points suivants : réduction du coût des licences, détermination d'un prix indicatif, fourniture d'informations sur les marchés, contrôles de qualité au niveau de l'égrenage et non de la collecte, incitations à l'amélioration de la qualité, réduction du rôle de l'Office dans la gestion du fonds de développement du coton.

La FAO a élaboré des éléments pour une « Méthodologie pour la préparation des stratégies nationales cotonnières en Afrique », qui couvre l'ensemble de l'environnement dans lequel évolue le secteur coton (marchés internationaux, économies nationales, politiques de développement), les possibles composants d'une stratégie (organisation sectorielle, technologie, génération de valeur ajoutée, reconnaissance de la qualité). L'organisation des filières nationales repose sur l'organisation au niveau de la production (organisations paysannes et capacité à participer aux institutions de la filière et à élaborer des propositions, part du coton dans le revenu, innovation), et de la commercialisation et de l'égrenage (lien entre l'offre d'intrants et la commercialisation, système de fixation des prix, couverture des risques, système juridique pour l'application des accords). L'innovation technologique, la diversification verticale et la recherche de valeur ajoutée sont des éléments à prendre en compte. Enfin, les éléments pour la méthodologie proposent des principes pour le processus d'élaboration de la stratégie nationale, en particulier l'implication des parties prenantes et la prise en compte des plans existants et des expériences passées.

L'expérience de plusieurs années de réformes dans le secteur du coton permet de mieux analyser les impacts des modifications et de déterminer les conditions à remplir. La redéfinition du rôle de l'État doit prendre en compte le fait que cela n'implique pas automatiquement un accroissement de la place du secteur privé ou des organisations de producteurs. Il n'existe pas un système unique d'organisation de la filière qui doive être promu de façon universelle, mais il faut analyser au cas par cas la situation.

Politiques et institutions relatives au coton

Dans la majorité des pays africains, les industries du coton étaient des monopsones nationaux intégrés, bénéficiant des cours mondiaux élevés en période favorable sans les transmettre aux producteurs, et étant incapable de faire face aux chutes de prix en conjoncture défavorable. Le système n'encourageait pas à une gestion transparente et efficace. Dans de nombreux pays, les filières sont libéralisées ou sont en passe de l'être. La libéralisation a débuté il y a une quinzaine d'années dans les pays africains anglophones et il y a sept ans dans les pays francophones. Le processus de réforme doit permettre une libre concurrence à tous les échelons de la filière, la mise en place de mécanisme de fixation des prix qui reflète l'évolution des cours mondiaux, le développement de procédures de réduction des risques liés à la variation des prix, le renforcement de la capacité des organisations de producteurs pour participer à l'offre d'intrants.

Selon les pays, la réforme n'est pas la même, puisque la structure de l'industrie après libéralisation est différente. Parfois les producteurs participent au capital des nouvelles sociétés et parfois non. Dans certains cas, les sociétés sont mises en concurrence et dans d'autres les parts de marchés sont réparties via des zones de collecte délimitées. Ainsi au Bénin, l'égrenage est assuré à 48 % par des entreprises privées, le reste par une société para-étatique en cours de privatisation. Des organisations interprofessionnelles ont été créées pour le crédit, la commercialisation et la fourniture d'intrants, mais un cadre réglementaire doit être mis en place pour pallier les dérives constatées au niveau des intrants et de l'égrenage. Trois entreprises interviennent dans le secteur de l'égrenage au Burkina Faso, dans trois secteurs délimités. L'ancienne entreprise cotonnière est désormais détenue à parts égales par l'État, les producteurs et le secteur privé. La participation de producteurs est aussi effective dans les deux nouvelles sociétés. Une organisation interprofessionnelle intervient dans la fixation des prix, les intrants ou le développement du secteur. Au Tchad, la déci-

Les organisations professionnelles du secteur coton

Le Roppa : Fondé formellement en juillet 2000, le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) regroupe des organisations ou « cadres de concertation » de dix pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Trois éléments majeurs ont motivé la création du Roppa : l'intégration sous-régionale, la décentralisation et la mondialisation. Le Roppa met en avant l'exploitation familiale comme base de la vision d'avenir qu'ont les OP pour l'agriculture et le monde rural, et il veut promouvoir l'amélioration des conditions d'exercice des activités des familles rurales, qui ne se restreignent pas à l'activité agricole. Le Roppa a adopté en mai 2004 un plan d'action sur le coton, lors d'un atelier tenu à Cotonou.

Les organisations de producteurs de coton : Dans de nombreux pays producteurs, des organisations de base de cotonculteurs ont émergé dès les années 70. Ces structures jouent un rôle important, en termes d'accès aux intrants, au crédit, de transparence dans le prix du coton graine au producteur. Elles se sont structurées en organisations faîtières au niveau national, comme le Sycov (Syndicat des producteurs de coton et vivriers) au Mali, l'UNPCB (Union nationale des producteurs de coton du Burkina) au Burkina Faso, l'Urecoci en Côte d'Ivoire (Union régionale des coopératives de la zone de savane de Côte d'Ivoire) par exemple.

L'Aca : L'Association cotonnière africaine regroupe les sociétés cotonnières. Créée en juin 2003, elle a pour objectif de défendre et promouvoir le coton africain. Elle a principalement pour objet d'organiser et de défendre les filières cotonnières africaines face à un environnement économique mondial des plus difficiles, de défendre et de promouvoir la qualité du coton africain et d'échanger les expériences entre sociétés cotonnières africaines. La création de cette association comble un vide par la création d'un cadre de concertation pour permettre à l'Afrique (troisième exportateur mondial) de faire entendre sa voix et de défendre ses producteurs.

sion du gouvernement est attendue sur le processus de réforme, la phase préliminaire est achevée (audit commercial et financier de la société cotonnière, privatisation des divisions huile et savon).

Les leçons tirées des réformes abouties (ou presque) montrent que la privatisation doit s'accompagner d'un plan clair pour la transition vers un financement privé des crédits d'intrants, de la commercialisation et de l'entretien des routes. Le processus de réforme est long, et la participation des producteurs le rend plus efficace. Quoi qu'il en soit, le secteur cotonnier ne doit pas mettre en danger les finances publiques.

Pour les producteurs de coton, la filière cotonnière se caractérise par une forte dépendance vis-à-vis du marché international (achats d'intrants et vente du coton), et est confrontée à de fortes contraintes internes (stagnation des rendements, augmentation du coût des facteurs de production, insécurité des paiements, arrivée de nouveaux acteurs sans expérience, absence de mécanismes d'arbitrage) et externes (distorsion du marché mondial). Les jugements portés par les producteurs sur l'effet des réformes sont partagés. Ils estiment que la libéralisation n'a pas forcément entraîné une amélioration de leur revenu. Si les réformes ont permis une meilleure reconnaissance des responsabilités des organisations de producteurs, elles n'ont pas suffisamment accompagné cette reconnaissance par un renforcement de leurs capacités. Les acteurs privés n'assument pas pleinement leurs responsabilités, et ils ont souvent enfreint les règles de gouvernance, les administrations ne jouant pas leur rôle d'arbitre.

Apportant leur contribution au débat sur le développement des filières coton en Afrique, les producteurs ont formulé des propositions articulées autour de quatre thèmes. La réduction de la dépendance de la filière vis-à-vis de l'extérieur passe par la transformation et la valorisation locales du coton, notamment en régulant les importations, en fluidifiant les échanges intra régionaux, en promouvant des petites et moyennes entreprises utilisant des technologies simples, et par l'accroissement de la production locale d'intrants. L'amélioration de la rémunération du travail et l'accroissement des revenus nécessitent la suppression de toutes formes de mesures engendrant des distorsions sur le marché mondial, la mise en place de mécanismes de réduction des risques (prix rémunérateurs, garanties, paiement rapide et régu-

Le processus de réforme du Mali

La profonde crise traversée par la filière coton du Mali depuis 1998 a conduit le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un programme de réforme, en cours d'exécution. La réforme a pour objectifs de maîtriser et réduire les coûts de production du coton graine et de la fibre, d'améliorer les rendements, de dynamiser les organisations de producteurs, de renforcer la participation du secteur privé, des producteurs et des collectivités décentralisées, d'accroître la contribution du secteur à l'économie nationale, de contribuer à la lutte contre la pauvreté et d'aboutir à une détermination des prix issue de libres négociations au sein de la filière.

Pour cela, un recentrage des activités de la compagnie cotonnière est mis en œuvre depuis 2001, en particulier avec l'externalisation du secteur conseil agricole, pour préparer la privatisation. Initialement prévue à l'horizon 2006, le Gouvernement malien propose de la retarder en 2008. Aujourd'hui la société est détenue par l'État (à 60 %) et le secteur privé et devrait être divisée en trois ou quatre sociétés privées. Le secteur oléagineux a lui aussi été réformé : libéralisation du prix et de la commercialisation de l'huile et des tourteaux, privatisation programmée de l'entreprise Huicoma. La promotion du secteur manufacturier au Mali et la mise en place d'une campagne d'information sur le processus en cours sont les derniers éléments de la réforme.

La création d'une interprofession cotonnière, le renforcement des capacités des producteurs sont en cours d'élaboration.

Enfin, si le prix payé au producteur a été déterminé par négociation entre les parties prenantes pour 2004-2005, la question du fonds de stabilisation au niveau des producteurs reste entière. Reste aussi à traiter dans un futur immédiat le désengagement de la compagnie cotonnière de l'entretien des pistes rurales, du transport du coton graine, de l'approvisionnement en intrants.

lier, fonds de stabilisation des prix approvisionné par l'interprofession, fonds de calamités abondés par les États), de systèmes d'arbitrage et de renforcement des capacités des organisations de producteurs pour défendre leurs droits. Le soutien à la performance et la compétitivité des exploitations familiales requiert un mécanisme pérenne de financement, un système d'approvisionnement fiable, la promotion d'innovations technologiques, un environnement économique, politique et institutionnel stable (participation des producteurs au capital des sociétés privatisées, réformes foncières, homologation des intrants, etc.) et la prise en compte des intérêts des producteurs dans les négociations internationales. Enfin, la défense de la filière et des intérêts des producteurs nécessite un renforcement des capacités qui passe par la mise en place d'un système d'information pour les exploitations familiales, un soutien aux organisations de producteurs et le renforcement de leur capacités de plaidoyer et de lobbying.

Pour l'Association cotonnière africaine (Aca), le succès de la production cotonnière africaine est lié en grande partie au développement de filières intégrées et à l'implication de l'État pour faire du coton une culture de développement, et non uniquement de rente. Le coton africain subit actuellement des difficultés importantes, et une des réponses est la libéralisation des filières. Pour l'Aca, cette réponse ne doit pas être systématique, car l'expérience montre que des entreprises publiques ou d'économie mixte peuvent être mieux gérées que des entreprises privées (et vice-versa). Quelle que soit leur forme juridique, les entreprises cotonnières ont des défis communs à relever, qu'ils soient politiques, agronomiques, industriels et techniques, commerciaux et de transformation du coton en textile. Ce dernier doit être abordé avec précaution, car l'Afrique ne possède pas aujourd'hui d'avantages comparatifs dans la production textile.

Si le développement des filières cotonnières passe par le succès des réformes structurelles, c'est-à-dire les privatisations, il est essentiel qu'elles soient conduites en tenant compte des résultats obtenus par l'intégration des filières, et notamment dans la fourniture de services collectifs aux producteurs.

Innovations techniques, environnement et reconnaissance de la qualité

En Afrique de l'Ouest et du Centre, l'accès aux intrants et leur utilisation optimale sont des facteurs limitants pour la compétitivité de la filière cotonnière. Le prix des intrants (engrais et produits phytosanitaires) est élevé, il constitue la majeure partie du coût de production (plus de 40 % de la valeur du produit) et leur efficacité est restreinte. Enfin, l'utilisation des produits phytosanitaires s'accompagne de risques pour l'environnement et la santé. De plus, la zone cotonnière est densément peuplée, ce qui conduit à une surexploitation des ressources naturelles. La baisse du rendement du coton liée à la dégradation de la fertilité des sols est fréquemment signalée. L'augmentation de la matière organique dans les sols peut rendre les engrais plus efficaces et l'intégration de la culture et de l'élevage pourrait permettre une amélioration de la fertilité des sols.

Les principaux acteurs de la filière coton en Afrique de l'Ouest (producteurs, secteur privé, secteur public) se sont réunis pour améliorer l'accès aux intrants, via le projet Mir (Marché d'intrants régional) coordonné par l'IFDC. Le plan d'urgence vise à créer, d'ici trois à quatre ans, un marché Ouest-africain pour les intrants agricoles. L'accès des petits producteurs aux intrants est en effet un problème essentiel, dont l'amélioration permettrait déjà une avancée significative au niveau de la filière.

L'IFDC, le Cirad et leurs partenaires nationaux ont développé des technologies permettant d'utiliser plus efficacement les intrants, et donc de rendre leur utilisation plus rentable. La gestion intégrée de la fertilité des sols permet d'améliorer l'efficacité des engrais inorganiques, et de réduire les pertes dans l'environnement. La gestion intégrée des nuisances permet de diminuer les coûts des produits phytosanitaires. La généralisation de ces deux techniques, par la voie participative, permettrait d'améliorer la marge des producteurs et de réduire les nuisances environnementales. Cela suppose la production de matériel didac-

tique, la formation de formateurs, des interventions pilotes pour la formation, un appui et un renforcement des partenaires, et un lien avec le projet de marché d'intrants régional.

Les cotonniers génétiquement modifiés sont une réalité économique. Troisième culture transgénique derrière le soja et le maïs, le coton OGM est actuellement cultivé sur 7 millions d'hectares, soit 21 % de la surface mondiale de coton (30 % de la production et 36 % du commerce). Les pays en développement et les pays émergents représentent 40 % des superficies en coton OGM : il s'en cultive en Chine, en Inde, en Argentine, au Mexique, en Afrique du Sud. Les risques potentiels d'apparition d'insectes résistants au gène Bt, le risque de dissémination du gène modifié (la cohabitation coton OGM et coton traditionnel est-elle possible ?), le risque d'inefficacité économique ou de refus du consommateur (pas vraiment du coton fibre, non ingéré, mais plutôt de l'huile de coton communément utilisée) doivent être mis en regard des bénéfices : meilleurs rendements, économies sur les coûts de production, moins de manipulation de produits phytosanitaires avec un effet bénéfique attendu sur la santé humaine, qualité accrue du process de production, contrôle moins pénible des adventices.

Le coton OGM suscite de nombreuses questions au niveau des acteurs du secteur coton en Afrique : permettra-t-il une culture plus compétitive ? Quelles perspectives de cotonniers résistants au stress hydrique ? Quels effets sur l'environnement ? Quelles résistances aux insectes autres que la chenille de la capsule ? Le coton OGM n'implique-t-il pas une dépendance vis-à-vis des multinationales ? Comment préserver les droits de propriété sur les variétés africaines après transgenèse ? Il n'est aujourd'hui pas possible d'apporter des réponses définitives à ces questions, mais la nécessité d'approfondir les connaissances est une évidence. En particulier, le développement d'une capacité de formation et de recherches sur les biotechnologies et leurs applications agricoles possibles en Afrique est une perspective qui s'impose.

Les cotons africains, parce que récoltés à la main, sont bien cotés sur le marché international. Deux pratiques existent pour le classement du coton : manuel traditionnel, et par chaîne automatique. Le classement manuel concerne 70 % de la production mondiale et permet de déter-

miner le grade (indice de propreté, couleur et présentation), la longueur des soies et leur caractère (uniformité de longueur, résistance, finesse). Le classement automatique permet une plus large gamme de critères (longueur, uniformité de longueur, impuretés, indice de jaune, micronaire, résistance à l'allongement, brillance, etc.).

La presque totalité des cotons d'Afrique est classée en mode manuel alors que les clients (filatures) sont favorables au classement automatique. Les États-Unis, leader à l'exportation, pratiquent le classement automatique, ce qui influence les exigences des importateurs et les autres exportateurs. Le classement automatique permet en effet de mieux connaître la qualité du coton, ce qui est profitable pour les acheteurs mais aussi pour les producteurs. Cependant, ce système nécessite des conditions strictes pour être bien mis en œuvre (hygrométrie, température, durée de pré-conditionnement) ainsi qu'un savoir-faire, difficiles à réunir en Afrique.

Le classement automatique est complémentaire au classement manuel, mais ne peut s'y substituer, le contrôle humain restant indispensable. La mise en place d'un système de classement automatique ne peut se réaliser qu'au travers d'une approche régionale.

Gestion du risque et aspects financiers

Le prix international du coton est connu pour être très volatil, quelle que soit l'échelle de temps : sur longue période, l'indice *Cotlook A* peut connaître des cycles qui durent plusieurs années mais qui varient entre des valeurs extrêmes ; sur courte période (une année par exemple), des fluctuations de 50 % sont fréquemment observées. Outre la volatilité, le terme « choc » est également souvent employé en référence à une volatilité particulièrement forte et inhabituelle. Les chocs peuvent être définis comme une volatilité extrême. Depuis deux décennies, les chocs affectant le marché mondial du coton tendent à s'accroître, ainsi qu'à être de plus en plus sévères et longs.

Très dépendants du coton pour leur croissance économique, les pays africains producteurs sont preneurs de prix sur le marché international, et subissent les variations de prix. La volatilité a des effets profondément déstabilisateurs sur les filières cotonnières africaines et sur les zones rurales. Lorsque les sociétés d'égrenage annoncent un prix minimum en début de campagne, elles prennent un risque financier, car elles peuvent avoir à faire face à une baisse du cours mondial. Les périodes fastes sont trop aléatoires pour permettre aux égreneurs d'investir de façon durable, et la répercussion des baisses de prix sur le producteur se traduit par une aggravation de la pauvreté rurale et une fluctuation de la production. Si l'État à travers les sociétés cotonnières publiques prend en charge ces baisses de prix, les impacts budgétaires sont tout aussi négatifs. L'exemple de la Tanzanie est à ce titre très significatif.

En Tanzanie, jusqu'à une période récente, les Offices de commercialisation (*marketing boards*) atténuaient les variations de prix du coton au niveau des producteurs. Les réformes récentes laissent les producteurs et les commerçants face aux fluctuations du marché. En octobre 2003, les cours du coton ont augmenté jusqu'à 0,79 US$/livre. Certains égreneurs opérant en Tanzanie ont alors vendu leurs balles pour profiter des prix élevés, la majorité préférant attendre, estimant que les prix allaient continuer à monter. Malheureusement, les prix sont re-

tombés à un niveau très bas, les négociants ne pouvant donc faire bénéficier les paysans de la remontée temporaire des cours, ce qu'ils auraient pu faire s'ils avaient eu accès à des instruments de gestion du risque prix.

La pérennisation des filières cotonnières africaines exige donc la mise en place d'un mécanisme d'atténuation des effets de la volatilité des cours. Les expériences passées montrent que la stabilisation autoritaire par l'État est inefficace, très coûteuse, et ne favorise pas une gestion saine de la filière. Deux autres voies restent possibles : les systèmes d'assurance fondés sur les instruments du marché à terme, et les systèmes d'auto-assurance gérés par les sociétés d'égrenage et les filières elles-mêmes.

De nombreux opérateurs sur le marché international du coton recourent à des instruments commerciaux sur la gestion du risque prix, qui sont offerts par l'intermédiation de quelques banques internationales, comme par exemple la Rabobank. L'expérience de la CRDB, une banque tanzanienne, montre qu'il est possible pour les banques locales de souscrire à ces mécanismes auprès des banques internationales. La banque locale intègre alors le coût de cette assurance-prix dans son offre de prêts pour les matières premières, réduisant ainsi le risque de ne pas recouvrir son crédit. L'achat de ces instruments (par exemple les *put options*) nécessite le versement d'une avance. Le coût des primes d'assurance-prix dépend de plusieurs facteurs, dont le niveau de prix assuré et le type d'instrument. En général, la prime varie entre 2 % et 5 %. Les compagnies cotonnières peuvent ainsi se protéger contre une chute ou une forte hausse des prix. Même si cela peut sembler paradoxal, les entreprises doivent se protéger contre les hausses brutales, car si la compagnie cotonnière doit livrer à terme (donc à un prix déterminé à l'avance) pendant une période de hausse des prix, elle se doit de pouvoir offrir un prix élevé aux producteurs de façon à fournir les quantités demandées. Elle achète donc du coton à prix élevé qu'elle revend à prix inférieur. Il est donc important de permettre aux banques et aux négociants locaux de recourir à ces mécanismes d'assurance.

Le programme de gestion du risque prix de la Banque mondiale vise à soutenir le recours aux instruments d'assurance du marché par les sociétés d'égrenage et les banques. Ainsi, les égreneurs peuvent ga-

rantir des prix minima aux producteurs sans prendre trop de risques. Ce dispositif, qui fournit une assistance technique importante, s'articule de la façon suivante :

- chaque égreneur fixe annuellement un prix minimum (lorsque des égreneurs sont en concurrence dans un pays, ils auront tendance à fixer un prix élevé, ce qui est intéressant pour le producteur) ;
- les égreneurs sont alors exposés fortement au risque prix, qu'ils couvrent par le biais de ventes à terme et/ou en souscrivant à des mécanismes de marché de gestion du risque prix ;
- l'exposition résiduelle au risque prix pour les égreneurs est prise en charge par une autorité régionale.

Ce système de couverture des risques est aussi un moyen d'accroître la concurrence sur le marché du coton, et d'amener les égreneurs à gérer leurs risques prix eux-mêmes.

Pour sa part, l'Agence française de développement (AFD) propose un mécanisme de gestion du risque prix, tiré de l'expérience de gestion interprofessionnelle au Cameroun et au Burkina Faso. Ce système, qui peut être complémentaire de celui proposé par la Banque mondiale, est fondé sur un principe d'auto-assurance, reposant sur trois niveaux d'intervention.

Le premier niveau, géré par les producteurs eux-mêmes au travers de leur organisation professionnelle, est un dispositif de lissage des prix. Un prix initial est proposé en début de campagne par la société cotonnière, le prix définitif étant constaté en fin de campagne. S'il est supérieur au prix initial, il donne lieu au versement d'un complément de prix à l'organisation de producteurs, qui peut soit le garder en réserve, soit le redistribuer aux paysans.

Le second niveau, l'auto-assurance proprement dite, est géré par l'interprofession au niveau national, et doit permettre de couvrir les risques modérés de chute des cours. Au-delà d'un prix minimum au producteur à déterminer, un prélèvement est effectué pour abonder le fonds d'auto-assurance géré par l'interprofession. En deçà de ce prix minimum, le fonds complète le prix. Ce prix minimum est révisé en fonc-

tion de l'évolution du cours mondial, en suivant la tendance générale. Dans une période à la baisse comme on le voit depuis plusieurs années, il est nécessaire de faire varier le prix minimum dans le même sens au fil des ans, pour assurer la pérennité du système.

Un dispositif de réassurance, géré à l'échelon régional avec le concours des bailleurs de fonds, constitue le troisième niveau. Destiné à faire face aux chutes de prix exceptionnelles, il serait accessible aux filières appliquant des règles saines de gestion de leur dispositif d'autoassurance. Le montant nécessaire initial est évalué à 100 millions d'euros. Ce troisième niveau nécessite un engagement des autres bailleurs de fonds, mais certains émettent des doutes sur l'efficacité d'un tel dispositif.

Quel que soit le système proposé, la première étape doit être d'améliorer les connaissances des interprofessions sur la question du risque prix et des mécanismes d'assurance en Afrique de l'Ouest et Orientale. Ces mécanismes doivent être mis en œuvre à partir des institutions déjà existantes, et impliquer les interprofessions. Des expériences pilotes sont mises en place en Ouganda et en Tanzanie. D'autres cas pilotes sont prévus pour des pays d'Afrique de l'Ouest.

Enfin, la création d'une bourse pour le coton et les autres matières premières doit être envisagée à l'échelon régional.

Activités relatives à l'intégration de la chaine

Le développement de la transformation locale du coton fibre est aujourd'hui un objectif clairement affirmé dans les pays africains producteurs de coton, comme un moyen d'apporter une valeur ajoutée aux exportations de coton. La promotion de la transformation locale est également un moyen pour le secteur coton d'être moins vulnérable à la volatilité des prix et aux chocs survenant sur le marché mondial du coton. La transformation locale de coton fibre est donc avant tout vue comme une véritable stratégie de développement, au contraire de la spécialisation sur les matières premières. Cependant, les tentatives passées de mise en place de structures de transformation se sont souvent soldées par des échecs, compte tenu des nombreuses contraintes à lever.

Dans les années 1970, le taux de croissance du secteur de l'industrie textile dans les pays de l'UEMOA a souvent été supérieur à celui de pays de l'Asie du Sud-Est. Au début des années 1980, une quarantaine d'industries textiles occupaient le marché régional des pagnes fancy et wax, et produisaient des filés et des tissés, en partie destinés à l'exportation. En 2004, on ne dénombre plus que trois entreprises dont l'activité est satisfaisante (deux en Côte d'Ivoire et une au Sénégal), peut-être rejointes dans quelques années par trois autres filatures, récemment créées au Mali, au Bénin et au Burkina Faso. Ce délitement de l'industrie textile dans l'UEMOA est dû à une forte concurrence internationale, aux importations frauduleuses (fripes et contrefaçon) qui créent une inégalité de concurrence au niveau local, à l'insuffisance de développement du marché régional, à l'obsolescence de l'outil industriel, au coût élevé du transport et de l'énergie, et à un environnement institutionnel peu propice à l'investissement.

Cependant, même si ces obstacles ne sont pas levés, certains atouts montrent le potentiel du développement d'un secteur textile dans l'UEMOA : disponibilité d'un coton de qualité et compétitif, possibilité de répondre à des règles d'origine comme celles requises par l'Agoa, ou dans le cadre des futurs APE ACP-UE, demande locale importante

La fin de l'Accord multifibres

Le 1er janvier 2005 verra la fin de l'Accord multifibres, qui régissait les échanges commerciaux de produits textiles, et donc la libéralisation complète de ce secteur. L'accord multifibres, qui est entré en application en 1974, visait à protéger les industries textiles des pays développés face aux exportations croissantes des pays en développement, par un système de quotas. Ces quotas n'étaient pas distribués équitablement entre les pays exportateurs, certains d'entre eux en bénéficiant plus que d'autres. Lors des négociations de l'Uruguay Round, la libéralisation progressive a été décidée, et appliquée depuis 1995, en trois étapes successives. Les pays importateurs ont progressivement augmenté les quotas d'importation, et une part croissante des échanges de textiles a été libéralisée. Les pays développés choisissaient les produits ouverts à la concurrence, continuant à protéger les produits sensibles.

Au 1er janvier 2005 ce système prend fin, et les contingents d'importation ne seront plus appliqués. Tous les pays en développement ne bénéficieront pas de cette libéralisation. En effet, ceux qui bénéficiaient de contingents importants sur certains marchés, comme le Maroc et la Tunisie sur le marché intérieur européen, seront soumis à une concurrence accrue. De même, les pays ACP exportateurs de textiles, qui avaient un accès privilégié au marché européen, perdront leurs préférences commerciales. La Chine devrait être le principal bénéficiaire de la libéralisation, confortant sa place de premier exportateur mondial, suivie par les autres pays à faible coût de main-d'œuvre, comme le Vietnam.

et spécifique, restructuration en cours au niveau international, avec le rapprochement de la transformation des zones de production et la main-d'œuvre abondante. Trois conditions sont essentielles pour le développement d'une industrie textile en Afrique :

- la proximité avec les bassins de production du coton est importante mais non suffisante : un accès à la matière première à un prix concurrentiel est nécessaire ;

- dans le coût de revient du produit, aux divers stades de fabrication, il est essentiel de privilégier le coût de la matière première ;
- la reconquête du marché intérieur, avant l'exportation, est une priorité ; c'est un bon indice de compétitivité.

Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour le développement d'une industrie textile africaine : protection des marchés, facilitation des démarches administratives, création d'un cadre favorable et sécurisant pour les investisseurs, fourniture d'énergie à coût abordable. D'autres mesures sont du ressort du secteur privé, comme la recherche permanente des niches et de nouveaux marchés, une meilleure identification des besoins pour une adaptation de l'offre, en particulier sur les marchés régionaux.

Les marchés de niche pourraient également être explorés dans la mesure où ils représentent des marchés considérables et rémunérateurs aussi bien pour l'industrie africaine du textile et de la confection, que pour la production de coton. La différenciation de la matière première pourrait constituer une stratégie intéressante. Les labels tels que le biologique, l'équitable et la certification d'origine pourraient être quelques-unes des caractéristiques permettant au coton africain de recevoir des prix plus rémunérateurs et d'être dans de meilleures conditions face à la concurrence.

Le développement d'une production de coton biologique présente un certain nombre d'effets positifs : hausse du revenu des producteurs par une meilleure valorisation du coton, baisse des effets induits par l'utilisation des pesticides sur l'environnement et la santé des producteurs, hausse de la productivité. L'introduction de la culture biologique du coton nécessite des mesures d'appui spécifiques, la certification du produit et un partenariat avec l'industrie textile pour la vente du coton. La demande en coton biologique devrait augmenter dans les années à venir, et il y a donc une opportunité à saisir pour le coton africain. Cependant, le soutien des pouvoirs publics à cette culture est nécessaire pour éviter que les producteurs n'abandonnent ce mode de production au profit de la culture conventionnelle, faute de retombées rapides.

Soutien au secteur du coton

Comme l'ont montré les sessions précédentes, les défis auxquels est confronté le secteur coton dans les pays producteurs africains sont importants. La communauté internationale des bailleurs de fonds aura un rôle à jouer pour aider les pays concernés dans cette tâche, en apportant un soutien spécifique.

La Banque Ouest-africaine de développement (Boad) finance 27 projets de promotion de la filière coton textile dans l'UEMOA : infrastructures d'appui, appui à la production cotonnière, unités d'égrenage, industries textiles. Elle a appuyé les activités dans l'espace UEMOA pour obtenir l'élimination ou l'atténuation des effets des subventions pratiquées par les grands pays producteurs de coton, et pour le développement de la filière textile dans la sous-région. Elle soutient l'agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile adoptée par le Conseil des ministres de l'UEMOA, notamment par le financement d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un fonds régional de promotion. La Boad travaille à la promotion d'outils et d'instruments de financement du secteur privé pour la transformation du coton fibre.

La Commission européenne apporte depuis plusieurs années un soutien important au secteur du coton, que le partenariat permet de structurer et d'organiser. Cet appui financier s'accompagne d'un engagement politique aux côtés des pays africains producteurs de coton.

Cet appui se décline à trois niveaux d'intervention : national, régional et international.

Au niveau national, la stratégie sur le coton doit s'intégrer dans la stratégie de réduction de la pauvreté et les stratégies sectorielles nationales. Les Programmes incitatifs nationaux (PIN) sont élaborés après identification de priorités au niveau national et trois secteurs de concentration sont directement liés au coton : le développement rural, l'agriculture, les infrastructures. Un fonds spécifique coton n'est pas souhaitable pour des raisons de durabilité et de manque de cohérence stratégique, mais

les outils existants peuvent être réorientés à la demande des pays ACP pour apporter un appui au secteur coton. Dans le cadre de la revue à mi-parcours des PIN, les pays eux-mêmes peuvent réorienter les priorités des secteurs de concentration vers les régions cotonnières, réallouer des ressources vers le secteur coton. Ainsi, quatre pays ont suggéré une activité coton et la Commission a proposé la ré-allocation d'un total de 40 millions d'euros pour un soutien spécifique et structurel au secteur. D'autres instruments sont disponibles, comme le Flex dont le mécanisme de déclenchement sera facilité, l'appui au secteur privé (facilité d'investissement par la Banque européenne d'investissement, le Centre de développement des entreprises, le programme Pro€Invest) et une assistance technique en lien avec les questions commerciales, via les facilités de renforcement de capacités pour les négociations dans le cadre des APE et à l'OMC par exemple. La Banque européenne d'investissement joue un rôle particulièrement important dans ce contexte puisqu'elle gère la facilité d'investissement, financée au titre du FED, et contribue sur ses ressources propres au financement de projets d'investissement dans les pays ACP.

Au niveau régional, il n'y a jusqu'à présent que peu d'activités en relation avec le coton. La création d'une *Task Force* spécifique « Coton » est proposée dans la préparation des APE, pour maximiser leur contribution potentielle au développement du secteur. Lors de la revue à mi-parcours des Programmes indicatifs régionaux (PIR), des possibilités additionnelles seront disponibles.

Au niveau international, la Commission européenne propose un programme international de renforcement des capacités sur les matières premières agricoles, afin d'appuyer les efforts nationaux et régionaux. Une part spécifique de ce programme pourrait être allouée au secteur coton, pour un montant qui pourrait atteindre 15 millions d'euros. Quatre institutions internationales ont été proposées pour assurer la mise en œuvre de ce programme : la Banque mondiale, la FAO, la Cnuced et le Fonds commun pour les produits de base. La préparation du programme se déroule en concertation avec les pays ACP.

Les États membres de l'UE partenaires des pays africains producteurs de coton ont réaffirmé leur soutien au renforcement de la filière coton africaine. La cohérence entre les politiques commerciales et les poli-

tiques d'aide est essentielle, et implique plus de lien entre les différentes interventions. Les réformes des filières coton africaines doivent être mieux planifiées et liées à l'avancée réelle de la libéralisation des marchés mondiaux du coton. Une réflexion sur les politiques en cours et le soutien déjà existant doit être un préalable à la mise en place éventuelle de nouveaux programmes de soutien.

La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède, la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas apportent un soutien direct ou indirect au secteur cotonnier africain, au niveau national ou régional. Ce soutien concerne l'appui aux organisations de producteurs, les investissements dans les infrastructures, la facilitation de l'accès aux intrants, le soutien à la recherche et au développement (lutte intégrée, expérimentation de nouvelles biotechnologies), la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, l'appui aux réformes, le soutien à la politique commerciale et aux négociations, la mise en place d'un cadre propice aux affaires, l'introduction de mécanismes de gestion des risques prix. Au niveau régional, il s'agit de conforter les organisations régionales, les réseaux régionaux d'organisations de producteurs, les projets de la FAO par exemple. Ces États membres partenaires du coton estiment qu'il est nécessaire de mieux coordonner et harmoniser leurs politiques et leurs programmes sur le coton afin d'améliorer leur efficacité, par exemple au travers du Cadre intégré et des Stratégies de réduction de la pauvreté.

Le groupe Banque mondiale apporte un soutien à leur demande aux producteurs de coton afin d'améliorer l'efficacité du secteur et de le restructurer. Ce soutien passe par des investissements productifs, des fonds sociaux et un appui budgétaire. Deux nouveaux éléments sont développés : le financement de filets de sécurité pour les groupes vulnérables dans les régions cotonnières, et le développement de mécanismes de gestion du risque prix. Dans les négociations multilatérales, le Groupe Banque mondiale plaide pour la réduction des soutiens au coton par les pays développés et pour l'ouverture des marchés aux produits africains dans le cadre des négociations bilatérales. Durant les périodes de faibles niveau des cours mondiaux, la Banque a soutenu les pays africains via les crédits d'ajustement. Au niveau spécifique du coton, la Banque a apporté des crédits pour l'investissement

et la restructuration institutionnelle. Des compensations futures dépendront de la nature et de l'ampleur des pertes, de la disponibilité d'autres compensations, de la qualité de réformes internes, et la cohérence avec d'autres formes de soutien dans les pays et du ciblage vers ceux qui ont réellement souffert de pertes (les paysans, et non pas le budget général par exemple).

Liste des sigles utilisés

ACA	Association cotonnière africaine
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AFD	Agence française de développement
AGOA	African growth and opportunity act
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
APE	Accord de partenariat économique
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque Ouest-africaine de développement
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMA/AOC	Conférence des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CTA	Centre technique de coopération agricole ACP-UE
FED	Fonds européen de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
ICAC	Comité consultatif international du coton
IFDC	International center for soil fertility and agricultural development
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce

ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation professionnelle (des producteurs ou des égreneurs)
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PIR	Programme indicatif régional
PMA	Pays les moins avancés
ROPPA	Réseau des organisations professionnelles et de producteurs d'Afrique de l'Ouest
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest-africaine

Plan d'action pour la mise en œuvre du partenariat Union européenne-Afrique sur le coton

Le plan d'action est basé sur les présentations faites et les discussions tenues durant le Forum, ainsi que sur les éléments de la phase préparatoire, menée à différents niveaux avec divers acteurs.

Il constitue un cadre général pour la mise en œuvre du partenariat UE-Afrique sur le coton.

Il contient sept fiches : six fiches thématiques correspondant aux sessions et une fiche sur le suivi et la coordination.

Chaque fiche contient les résultats les plus significatifs attendus.

Chaque fiche contient également les activités les plus importantes.

Les activités sont classées en deux groupes : niveaux national et international (le partenariat met en scène au moins deux parties).

Au bas des fiches figurent quelques exemples par pays. Seuls les quatre pays retenus pour faire une présentation durant le Forum sont cités. Cela ne correspond en rien à une exclusion d'aucun pays dans les activités de suivi.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
Session : 1. Commerce international			
1.1 Soutien politique continu de l'UE à l'initiative sectorielle africaine en faveur du coton.	Mise en œuvre du partenariat UE-Afrique en appui au développement du secteur coton.	Pays du groupe ACP.	CE et États membres de l'UE.
1.2 Une solution efficace et spécifique pour le coton dans le cadre du Programme de Doha pour le développement à l'OMC avec des éléments spécifiques sur l'accès aux marchés, les soutiens internes et les subventions aux exportations, et un calendrier précis de mise en œuvre.	Poursuite des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement dans l'objectif de trouver une solution spécifique et efficace au dossier coton, satisfaisant toutes les parties concernées. L'UE est en faveur d'une solution à l'intérieur des négociations agricoles alors que le groupe ACP désire des assurances pour un traitement spécial en tant qu'élément du Programme de développement de Doha *(2005)*.	Gouvernements et principalement les négociateurs commerciaux.	Négociateurs commerciaux. Appui international.
1.3 Élimination, dans le cadre de l'OMC, de toute forme de subvention à l'exportation du coton.			

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
1.4 Tous les pays développés et les grands pays en développement sont encouragés à suivre l'UE en octroyant un accès total au marché, sans quotas ni droits de douane, pour le coton et les produits à base de coton provenant des PMA.	Poursuite des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement dans l'objectif de trouver une solution spécifique et efficace au dossier coton, satisfaisant toutes les parties concernées et actions unilatérales des principaux pays producteurs de coton et des pays importateurs de coton *(2005)*.		Délégations à l'OMC, réunions bilatérales, CE.
1.5 Engagement des principaux pays producteurs de coton à entreprendre des réformes concernant les soutiens internes à effet de distorsion. Dans ce cadre, la CE a récemment réformé son propre régime du coton. Le groupe ACP aimerait que la réforme du marché européen continue en vue d'un découplage à 100 % de l'aide de la production du coton.			
1.6 Établissement par la Commission européenne d'un mécanisme de monitorage de l'impact de la réforme et de la politique de subvention à la production et au commerce du coton.	Proposition à préparer par les services de la Commission européenne *(2005-2009)*. Envisager une association des pays ACP à ce monitorage.		CE et le groupe ACP.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
1.7 Soutien aux pays africains, y compris les producteurs, à travers un programme d'assistance technique et de renforcement de capacités en matière de commerce, en vue de la défense de leurs intérêts.	Faire le point des programmes d'assistance existant et évaluer les ressources disponibles et pouvant être utilisées en appui au secteur coton *(2004)*.		CE / Groupe ACP.
	Proposition pertinente du groupe ACP et demande de financement. Mettre les ressources à disposition *(mise en œuvre 2004-2006)*.	Min. du Commerce, ambassades ACP à Genève et Bruxelles, org. professionnelles.	Groupe ACP, UE (CE + EM), Suisse.
1.8 Déployer des efforts pour développer les marchés régionaux, les politiques et les services de soutien au secteur des produits de base, dans le cadre de l'intégration régionale promue par les négociations des Accords de partenariat économique (APE) ACP-UE et de la coopération au développement qui y est liée. S'assurer que le potentiel des APE est entièrement mis à profit pour soutenir le développt des économies cotonnières. Améliorer l'accès au marché de l'UE pour le coton et produits à base de coton provenant du groupe ACP (non PMA).	Discussions durant les négociations des APE en fonction des structures de négociation de chaque région de négociation *(2004-07)*.		Régions de négociation ACP des APE et CE.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
Session : 2. Stratégies nationales et régionales			
2.1 Les pays producteurs abordent la question du coton de façon structurée et stratégique, traitant les problèmes de la compétitivité et de la vulnérabilité. Les stratégies sont bâties sur les initiatives existantes et à venir, intégrées dans les DSRP, dans une approche multidimensionnelle et multi-acteurs.	Les pays individuellement décident d'entreprendre uniquement une stratégie coton ou d'aller vers une stratégie plus large sur les produits de base : mise en place d'une cellule/groupe de travail sur le coton ou sur les produits de base (représentant les autorités publiques et le secteur privé) *(2004)*.	Gouvernement et acteurs.	
	Identification/formation d'un réseau de concertation sur le coton/les produits de base (organismes interprofessionnels), dialogue multi-acteurs, préparation de la stratégie *(2004-2005)*.	Cellule/groupe de travail sur le coton ou sur les produits de base.	Assistance technique internationale, organisations professionnelles régionales.
	Mettre en œuvre les stratégies *(2005-2009)*.	Secteur privé, organisations paysannes et gouvernement.	Bailleurs au niveau local.
	Supervision et échange d'information.	Cellule/groupe de travail sur coton ou produits de base.	Supervision régionale avec soutien international.
	Planifier les futurs appuis (par exemple 10e FED) *(2005-2007)*.	Cellule/groupe de travail sur coton ou produits de base.	Supervision régionale avec soutien international.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
2.2 Instruments innovants et capacité renforcée pour soutenir la définition et la mise en œuvre des stratégies coton/ produits de base.	Développement d'un programme de coopération entre l'UE et certaines organisations internationales (FAO, Cnuced, BM et FCPB) *(2004)*.	Engagement à réaliser les activités.	CE/DEV, groupe ACP et pays membres intéressés.
	Suivi et évaluation du programme de coopération avec les organisations internationales *(2005-2009)*.		Comité de pilotage conjoint ACP/bailleurs et réseau de concertation.
2.3 Stratégie régionale sur le coton intégrée dans les priorités régionales en matière de commerce et développement.	Coordination des stratégies nationales sur le coton. Développement/mise en œuvre d'une stratégie en complément des efforts au niveau national et assurer le lien avec les APE *(2005-2009)*.	Gouvernement et acteurs.	Organisations régionales et organisations professionnelles régionales.

2.4 *Exemples spécifiques par pays*

Bénin : Élaboration, signature et mise en œuvre d'un accord cadre de gestion de la filière, fruit d'un consensus entre acteurs privés du sous-secteur cotonnier et de l'État.

Burkina Faso : Mise en œuvre du plan stratégique pour le secteur coton, en adéquation avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et les politiques sectorielles, en mettant l'accent sur la reconstitution et le renforcement du fonds de soutien de la filière, la facilitation de l'accès au crédit pour l'acquisition des équipements et intrants agricoles, la formation et le conseil aux producteurs.

Mali : Organisation de tables rondes sur la stratégie et le plan d'action du Forum.

Tanzanie : À planifier après les discussions du Crop Board sur les options de réforme.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
Session : 3. Politiques et institutions			
3.1 Un environnement incitatif qui stimule et protège les intérêts des agriculteurs et des compagnies cotonnières sans mettre en danger les efforts de développement des États.	Évaluer et améliorer l'environnement juridique, fiscal et réglementaire, y compris le partage d'expériences et le renforcement de capacités *(à partir de 2005)*.	Gouvernements et associations du secteur privé.	Banque mondiale, Cadre intégré d'assistance technique en matière de commerce (Jitap), bailleurs au niveau local, organisations régionales, organisations professionnelles régionales.
	Créer/renforcer un mécanisme interprofessionnel de coopération public-privé *(2004-2005)*.		
	Articuler les responsabilités des gouvernements et du secteur privé de manière contractuelle *(2005)* et superviser la mise en œuvre du contrat.	Gouvernements et association inter-professionnelle.	
	Soutenir les efforts pour développer les marchés, les politiques et les services régionaux (par ex., marché régional d'approvisionnement en intrants) *(2004-07)*.		
	Améliorer la fourniture de services publics critiques qui ne peuvent être abandonnés à la seule responsabilité du secteur (par exemple, construction et entretien des pistes rurales) *(à partir de 2004)*.		
	Revue périodique et adaptation des mécanismes de fixation de prix et de prestation de services de recherche. Supervision et information au niveau régional sur les politiques de marché, les institutions et les mécanismes *(2004-2009)*.		

Résultats attendus à moyen terme	**Activités principales (et période de mise en œuvre)**	**Responsabilité (inclus financement)**	
		Niveau national	**International / Régional**
3.2 Les compagnies cotonnières sont efficientes, gèrent leurs risques et ont des relations bien renforcées avec les producteurs et les clients.	Restructuration des compagnies cotonnières défaillantes, y compris la prise en compte de scénarios de réforme, d'études, de planification d'une période de transition avec une forte volonté politique *(2004-2007)*.	Gouvernements, banques.	Institutions financières internationales, bailleurs disposant de volet financement privé.
	Encourager les compagnies viables à développer leur activité via un programme international d'appui technique *(2005-2009)*.	Associations du secteur privé et gouvernements.	
3.3 Capacité renforcée et participation des organisations de producteurs à la prise de décision à travers des dispositions institutionnelles spécifiques.	Appui à la responsabilisation des organisations de producteurs dans la gestion des fonctions critiques et leur formation en conseil agricole, approvisionnement et/ou production de facteurs de production, accès aux services techniques et de gestion, formation et information (par exemple, qualité du coton, fertilisation, défense et restauration des sols), sécurité foncière, infrastructures rurales, etc. *(à partir de 2004)*.	Organisations paysannes, organismes de vulgarisation, ONG.	Organisations paysannes régionales, centres de recherche agricole, bailleurs de fonds, organisations internationales.
	Promouvoir leur participation dans l'approvisionnement en intrants et la participation au capital des compagnies cotonnières *(2004-2007)*.	Organisations paysannes et gouvernement, et secteur privé.	ONG, CTA, Roppa et autres organisations régionales de producteurs, bailleurs de fonds.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
3.3 *(suite)*	Faciliter et documenter les concertations et les les négociations entre les acteurs de la filière sur le développement de la productivité, de la compétitivité et de la pérennité du coton africain *(2004-2007)*.	Organisations paysannes et gouvernement, et secteur privé.	ONG, CTA, Roppa et autres organisations régionales de producteurs, bailleurs de fonds.
	Bâtir une base de connaissances et des systèmes d'information sur les filières cotonnières, le coton conventionnel, le coton génétiquement modifié, le commerce équitable, la valorisation locale du coton, etc. *(2004-2005)*.		CTA, Cirad, Roppa, bailleurs de fonds.
3.4 Système efficient de transaction et de services pour l'accès aux intrants agricoles et pour l'offre de coton (gain d'efficience).	Mettre en place un système compétitif et transparent pour les intrants agricoles et les crédits liés à l'offre de coton et soutenir la formation des producteurs à y participer *(à partir de 2004)*.	Organisations paysannes, institutions financières et de microfinance locales et gouvernement.	IFDC, Cnuced.
3.5 *Exemples spécifiques par pays* **Bénin** : Mise en place d'un cadre réglementaire pour la gestion du sous-secteur cotonnier et pour le renforcement des structures de l'interprofession. Appui aux organes paritaires de concertation public-privé et à la chambre de conciliation et d'arbitrage de la filière coton. Renforcement des capacités de gestion et d'intervention des organisations paysannes. **Burkina Faso** : Libéralisation de la filière avec maintien de l'intégration de la chaîne : création d'une association interprofessionnelle pour gérer les « fonctions critiques » ; mise en place d'une structure administrative pour le suivi de la filière coton libéralisée ; renforcement des organisations paysannes, y compris la participation au capital des compagnies cotonnières.			

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
3.5 *Exemples spécifiques par pays (suite)* **Mali** : Assurer la continuité des services suite au retrait de la CMDT de l'ouverture et de la réhabilitation des pistes rurales, du transport, de l'approvisionnement en intrants et du conseil agricole. Poursuivre la privatisation de la CMDT et de Huicoma. Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement : renforcement du mécanisme de détermination du prix au producteur, mise en place de l'interprofession du secteur, renforcement de la capacité des producteurs. **Tanzanie** : Revue des options de réforme du Crop Board, y compris le rôle du Cotton Board dans les activités réglementaires, l'amélioration de la qualité, l'approvisionnement en intrants, la veille sur les marchés, les droits de licence et l'inspection. Investissements en infrastructures et multiplication des semences.			
Session : 4. Innovation technologique			
4.1 Améliorer la fertilité des sols et réduire l'utilisation de pesticides en zones cotonnières, contribuant ainsi à une production plus durable et plus rémunératrice, le tout avec un risque réduit pour l'environnement et la santé des populations.	Élaboration d'un programme de vulgarisation à grande échelle d'investissements et de gestion en matière de fertilité des sols et gestion intégrée des nuisibles en zone cotonnière *(2004)*, en particulier en renforçant les capacités des producteurs.	Compagnies cotonnières, organisations paysannes et distributeurs d'intrants.	IFDC-Africa, organisations professionnelles régionales, Cirad, secteur privé (par ex., CropLife et distributeurs d'intrants régionaux) en association avec FAO.
	Planification d'investissements publics et cadre de partenariat public-privé pour améliorer la fertilité des sols, capital en zone cotonnière *(2005)*.	Gouvernements et bailleurs au niveau local, avec les organisations paysannes.	IFDC-Africa, organisations professionnelles régionales en association avec FAO, organisations internationales régionales.
	Mise en œuvre du programme de vulgarisation dans les zones appropriées dans le cadre d'un partenariat public-privé *(2006-2010)*.	Services de vulgarisation public et privé, organisations de producteurs.	IFDC-Africa, organisations professionnelles régionales, secteur privé en association avec Cirad, FAO, organisations régionales.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
4.2 Amélioration de l'approvisionnement en semences à haut rendement, des pratiques culturelles et des techniques post-récoltes.	Soutien pour l'identification, la production ou pour l'achat au niveau régional de semences à haut rendement, plus adaptées à l'environnement africain *(2005-2009)*.	Centres de recherche nationaux, gouvernement et ONG.	Cilss, Coraf, centres de recherche régionaux et internationaux, bailleurs de fonds, CTA.
	Enregistrement des semences traditionnelles auprès des institutions internationales appropriées *(2004-05)*.	Gouvernement.	Organisations internationales (OMPI).
	Mettre en place un programme de renforcement de capacités des producteurs visant entre autres l'utilisation des outils de production, les conditions de récolte, de classement et de stockage du coton *(à partir de 2005)*.	Organisation paysanne, systèmes de vulgarisation, ONG.	Organisations professionnelles régionales, centres de recherche agricole, bailleurs de fonds, organisations internationales.
4.3 Renforcement de la capacité pour faciliter des prises de décision bien documentées concernant le coton génétiquement modifié.	Bâtir une base de connaissances sur le coton GM et élaborer des dossiers d'information *(2004-05)*.	Gouvernements, interprofessions et producteurs.	Cirad, CTA, CE, FAO.
	Renforcement de capacités pour les décideurs sur les options de politiques disponibles et discussions documentées *(2005-07)*.		
	Développer une plateforme d'information régionale sur les biotechnologies, avec le cas particulier du coton, et en s'appuyant sur des antennes nationales *(2005)*.	Gouvernements, secteur privé, agriculteurs.	Organisation régionale, organisations internationales, CTA.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
4.4 Système de classification automatique du coton mis en place dans les pays africains comme complément du classement manuel.	Élaborer un programme pour l'équipement des salles de classement en chaîne HVI *(2005)* et assurer le bon fonctionnement du matériel.	Organisations paysannes, compagnies cotonnières.	CTA, Icac, CFC, BEI.
	Harmonisation et validation internationale des normes nationales *(2005-07)*.		Icac et membres (publics et privés).

4.5 *Exemples spécifiques pays*

Bénin : ¨Programme de renforcement de capacités sur la production durable de coton (en particulier la fertilité des sols, les intrants, un programme intégré, etc.) avec des correspondances régionales.

Burkina Faso : Programme de recherche incluant la gestion durable de la fertilité des sols, la protection de l'environnement et la mise au point de variétés performantes.

Mali : Programme de recherche sur les variétés performantes et adaptées : maintien et restauration de la fertilité ; formules d'engrais moins acidifiantes ; techniques culturales.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
Session : 5. Gestion du risque et finance			
5.1 Utilisation accrue du marché international du risque pour atténuer les chocs liés à la fluctuation des prix et accélérer le paiement aux agriculteurs.	Projets pilotes pour le secteur coton : identifier différents mécanismes de proposition d'instruments de gestion du risque de prix à travers le marché *(2004-2005)*.	Organisations inter-professionnelles, compagnies cotonnières, banques locales, et organisations de producteurs.	Banque mondiale (CRM), Cnuced.
	AT et renforcement de capacités des compagnies cotonnières pour utiliser les options de « Put », en addition de la pratique actuelle de vente à terme, pour protéger les prix minimum garantis *(2005-2009)*.		Banque mondiale, banque régionale, autorités régionales et fournisseurs internationaux d'instruments de gestion de risque, AFD, CTA et Fonds commun pour les produits de base.
	Évaluer les voies et les mécanismes pour éliminer le risque résiduel, y compris la possibilité d'assurance fournie par les autorités régionales *(2004-2005)*.		
	Préparation d'une proposition pour éliminer les risques résiduels, en débattre en profondeur et la mettre en œuvre *(2005-2006)*.		
	Superviser la mise en œuvre et identifier les perspectives d'amélioration *(à partir de 2005)*.		

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
5.2 Amélioration de l'efficacité et de la transparence des systèmes d'auto-assurance.	Évaluation périodique des besoins d'auto-assurance en prenant en considération l'utilisation accrue de mécanismes de marché *(à partir de 2006)*.	Consultants, « observatoire ».	
	Développer des capacités au sein des organisations de producteurs et des compagnies cotonnières pour évaluer le besoin d'auto-assurance et de réserves minimales *(2005-2009)*.	Producteurs, compagnies et consultants.	Bailleurs, y compris ONG.
	Faisabilité et mise en place, le cas échéant, d'un schéma d'auto-assurance autonome au niveau du secteur coton *(2005)*.	Organisations interprofessionnelles et gouvernement.	
	Examiner la faisabilité d'un fonds d'assurance régional *(2004-2005)*.		AFD, Banque mondiale, banques régionales.
5.3 Stratégie de gestion du risque coton intégrée à la stratégie nationale de gestion des chocs.	Analyse de l'impact des chocs, y compris les chocs dans le secteur des produits de base, au niveau macro-économique, et les conséquences de tels chocs sur les économies dépendant de l'exportation du coton. Dialogue avec les autres processus sectoriels de gestion de ces risques *(2005)*.	Gouvernements.	Banque mondiale.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
5.4 Faisabilité et modalités d'une bourse régionale pour le coton/ les produits.	Étude de faisabilité, identification des conditions, planification d'une possible introduction, etc. *(2005)*.		Organisations régionales, Cnuced, Icac.

5.5 *Exemples spécifiques pays*

Bénin : Faciliter l'accès au système d'assurance de marché contre les catastrophes,(e.g. chocs de prix) et système d'auto-assurance interprofessionnelle.

Burkina Faso : Reconstituer et renforcer le fonds de soutien de la filière coton afin de sécuriser les revenus des producteurs face aux fluctuations des cours mondiaux ; mise en place d'un mécanisme régional de soutien pour faire face aux fluctuations importantes des cours mondiaux.

Mali : Création d'un fonds de soutien et renforcement de capacités pour accéder au marché du risque, mise en place d'une assurance par rapport aux effets des calamités naturelles et identification et promotion d'autres filières porteuses.

Tanzanie : Faciliter l'accès au marché international de gestion du risque pour le coton.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
Session : 6. Intégration de la chaîne			
6.1 Amélioration et extension des activités de textile et confection en Afrique, y compris un appui aux activités artisanales, sur la base de la production de coton locale, dans la perspective de conquérir ainsi à la fois des marchés nationaux/régionaux et international.	Développement au plan régional, d'une vision stratégique pour l'investissement dans la transformation du coton et le développement de marchés pour les produits dérivés du coton provenant d'Afrique ; ceci sur la base d'avantages comparatifs et de principes commerciaux *(2004-05)*.	Éléments attendus des entités nationales.	Organisations régionales en collaboration avec les autres institutions, les investisseurs privés et les consultants.
	Développement d'un programme de restructuration pour les compagnies textiles prometteuses en Afrique, en commençant par l'évaluation, d'un point de vue commercial, des sociétés existantes *(2005)*.	Gouvernement local et secteur privé.	Institutions financières internationales (SFI, BEI, Boad), CDE, Pro€Invest et secteur privé.
	Facilitation de la création de nouvelles compagnies pour la production de biens à valeur ajoutée, d'un point de vue commercial *(2005-2009)*.		
	Identification et promotion d'investissements non encore expérimentés dans le domaine du textile et des vêtements, en collaboration avec des partenaires étrangers, et à destination initiale du marché local *(2006)*.	Gouvernement local et secteur privé.	Coopération inter-professionnelle, des investisseurs potentiels, consultants (CDE, Pro€Invest), institutions de financement (BEI, .../...

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
6.1 *(suite)*	Appui à l'exécution des agendas régionaux sur la compétitivité de l'industrie textile (par ex. UEMOA).	Gouvernement local et secteur privé.	.../... KfW, Boad, etc.), organisations d'intégration régionale, Opict.
	Évaluation des leçons tirées des investissements et des activités d'ouverture de marchés *(2004-2005)*.		
	Appréciation, développement et promotion d'un Label Libre de coton africain auprès d'investisseurs privés (potentiels), sur la même base que les autres produits de commercialisation *(2005-2006)*.		Fondation indépendante, CDE.
6.2 Activités viables de transformation d'autres coproduits du coton.	Organiser une étude prospective sur différents éléments, et la viabilité *(2005)*.	Associations professionnelles, chambres de commerce.	CDE, Aca.
6.3 Développement pérenne d'une chaîne de production intégrée de coton organique et de coton équitable africain.	Formation et information des opérateurs africains sur les mécanismes de certification, et sur le marché international et participation aux discussions internationales sur le sujet *(2004-2008)*.		Aca, CTA, CDE, bailleurs de fonds.
	Développer un programme international pour faciliter des relations durables entre les revendeurs de textile et les fournisseurs de coton certifié organique et/ou équitable (partenariat public/privé par exemple) *(2005)*.		Global Working group « Organic Exchange », CDE, CTA.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
6.3 *(suite)*	Au niveau national en Afrique, intégrer le développement de la chaîne de production de coton organique et de coton équitable dans la recherche et les politiques nationales relatives au coton *(2005)*.	Centres de recherche.	Centres de recherche régionaux.
6.4 Assainissement des marchés (Lutte contre la fraude).	Mise en œuvre des engagements par les autorités nationales et régionales, en vue de réduire la fraude et la contrebande, ainsi que la planification des appuis aux actions des États *(à partir de 2005)*.	Gouvernements.	Organisations d'intégration régionale, bailleurs de fonds.
Session : 7. Coordination			
7.1 Coordination du secteur coton assurée au niveau national, afin de progresser dans la mise en œuvre du Plan d'action.	Renforcement de la coopération interprofessionnelle *(à partir de 2004)*.	Acteurs : agriculteurs, fournisseurs d'intrants, compagnies cotonnières, banques.	
	Consolidation de la consultation public-privé (cellule/groupe de travail coton) *(à partir 2004)*.	Gouvernements et acteurs.	
	Coordination des bailleurs locaux entre eux et avec la cellule/le groupe de travail (*à partir 2004*).	Gouvernements et acteurs.	Bailleurs locaux.

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
7.2 Mécanismes de coopération sur le coton/ produits de base au niveau régional coordonnent les activités régionales de soutien.	Mécanisme de consultation coton dans les négociations APE, développement des marchés et politiques régionales *(2004-2007)*.	Gouvernements.	Organisations régionales et CE.
	Développer des capacités d'innovation technologique, coordonnées au niveau régional *(2004-2008)*.	Gouvernements, secteur privé et agriculteurs.	Réseaux de recherche et de renforcement de capacités régionaux.
	Évaluer les possibilités d'assurance à fournir par une entité régionale *(2004-2005)*.	Organisations interprofessionnelles, compagnies cotonnières, banques locales.	BM, banques régionales, entité régionale et fournisseurs internationaux d'instruments de gestion du risque.
	Développer, d'une perspective régionale, une vision pour l'investissement dans la transformation du coton *(2004-2005)*.		Organisations régionales en collaboration avec investisseurs privés et consultants.
	Promouvoir une coordination régionale des producteurs pour le suivi des réformes et la concertation dans le cadre de la structuration et de la responsabilisation des producteurs *(à partir de 2004)*.	Organisation régionale des producteurs et des interprofessions.	

Résultats attendus à moyen terme	Activités principales (et période de mise en œuvre)	Responsabilité (inclus financement)	
		Niveau national	International / Régional
7.3 Coordination internationale de la mise en œuvre du Plan d'action.	Consultations entre bailleurs de l'UE au niveau central *(à partir de 2004)*.		Bailleurs UE.
	Renforcer la participation au CCIC, pour favoriser une communication globale *(2004-05)*.		CCIC.
	Animer un comité de pilotage représentatif des différents intérêts du secteur, pour stimuler, suivre et faire rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action, y compris la coopération avec les organisations internationales *(2004-2009)*.		ACP (gouvernements, acteurs), bailleurs, CDE et CTA.
	Stratégie d'information et de communication pour sensibiliser les différents acteurs de la filière sur les activités à mener *(2004-09)*.	Organisations paysannes, gouvernements.	CTA.